

N°147 / 2023

du 18 décembre 2023

**relative à la délégation d'activité d'hébergement de données de santé au Centre Hospitalier de Pau
dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule**

Le Directeur du Centre Hospitalier de PAU,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6144-3 et R.6144-40,

Vu le Procès-verbal du Comité Social d'Etablissement réuni en date du 14 décembre 2023,

Vu l'avis n°25/2023 relatif au point n° 1. Délégation d'activité d'hébergement de données de santé au Centre Hospitalier de Pau dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule

DECIDE

de valider la délégation d'activité d'hébergement de données de santé au Centre Hospitalier de Pau dans le cadre
du Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule

Fait à Pau, le 18 décembre 2023

Le Président du Comité Social d'Etablissement



Jean-François VINET

DESTINATAIRES :

- Registre des Décisions (au Secrétariat de la Direction)
- Intranet / Services / DRH